



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

OSCE

Question écrite n° 121413

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann prie M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui faire connaître la position de la France sur le souhait du Kazakhstan de présenter sa candidature à la prochaine présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Texte de la réponse

Le Kazakhstan est le seul candidat officiel à la présidence en exercice de l'OSCE pour 2009 (la Finlande assurera cette fonction en 2008). Les autorités d'Astana font de cette candidature un objectif politique majeur : elles l'envisagent depuis 2003 car elles estiment qu'elle permettrait au Kazakhstan d'améliorer sa reconnaissance internationale. La Lituanie et la Grèce ont, pour leur part, présenté leur candidature pour 2010. Actuellement, il n'existe pas de consensus sur la candidature kazakhe pour 2009. Lors du conseil ministériel de Bruxelles, les 4 et 5 décembre derniers, différents compromis ont été envisagés mais n'ont pas recueilli le consensus nécessaire. Il appartient désormais à la présidence en exercice espagnole de trouver une issue satisfaisante pour tous à ce problème avant la fin de l'année 2007. La France voit dans la candidature du Kazakhstan une marque de l'attachement de ce pays à l'OSCE qui doit être valorisée. Cela étant, elle considère que tout pays ayant l'ambition d'assurer la présidence de l'organisation doit respecter les engagements de l'OSCE et en incarner les principes démocratiques. Dans ce contexte, la France soutient la recherche d'une solution consensuelle à la question de la candidature kazakhe.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121413

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2007, page 3049

Réponse publiée le : 15 mai 2007, page 4399